

Comité social d'administration de réseau du 16 octobre 2023

Présentation du Rapport social unique (RSU) 2022 de la DGFIP

Le RSU 2022 de la DGFIP sera présenté pour information aux membres du CSA de réseau le 16 octobre 2023.

Le RSU 2022 de la DGFIP poursuit sa dynamique d'enrichissement progressif du nombre d'indicateurs

L'article 5 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 institue le rapport social unique (RSU). Son contenu est défini par le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales (BDS) et au rapport social unique dans la fonction publique. Par ailleurs, l'arrêté du 7 mai 2021 fixe la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Le RSU 2022 de la DGFIP comporte 130 indicateurs, soit 25 indicateurs de plus qu'en 2021. Les nouveautés sont principalement développées sur les thématiques des Rémunérations, de l'Organisation du travail et temps de travail et de la Santé et sécurité au travail. Par ailleurs, de nombreux nouveaux tableaux présentent des données croisées selon plusieurs critères (sexe, âge, catégorie, etc.), conformément aux dispositions prévues à l'arrêté du 7 mai 2021 fixant la liste des indicateurs.

L'architecture du RSU est désormais stabilisée. Ainsi, le RSU 2022 est composé d'un cahier statistique sur les indicateurs et est précédé d'un volet littéraire, articulé autour du rappel des faits marquants intervenus en 2022 en matière RH et de trois principales thématiques d'actualités RH : la réforme de la Haute Fonction Publique, la poursuite des actions en faveur de l'attractivité à la DGFIP, les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle. Ces thématiques sont définies en lien avec le Secrétariat général du ministère.